

ÉOLIEN PARTICIPATIF par Philippe Heitz

ÉNERGIES COMMUNES RENOUVELABLES

Dans le précédent numéro de LEA, Jean-Philippe retraçait la démarche qui fit se réunir en 2010 des citoyens pour participer avec les élus de la communauté de communes des Monts du Pilat (CCMP) à la mise en route d'un projet éolien participatif, sur une crête aux confins de la Loire, de l'Ardèche et de la Haute-Loire. La force de ce projet vient de la symbiose peu fréquente entre élus, citoyens et industriel, chaque partenaire apportant sa spécificité. Comment organiser ce partenariat ?

L'ingrédient de départ fut la volonté politique des élus communautaires de maîtriser le projet, soucieux qu'ils étaient dès 2008 de ne pas connaître le sort des pays "en développement" dont les richesses naturelles sont exploitées sans réelles retombées locales. Un projet éolien venait compléter une politique locale de chaufferies bois et réseaux de chaleur et de bâtiments publics basse consommation. L'ouverture d'esprit des élus permit aux citoyens motivés par la transition énergétique, regroupés au sein de notre association Énergies Communes Renouvelables (ECR), d'apporter en 2010 un complément d'expertise et d'énergie en participant au comité de pilotage. Notre association, plus rapide et légère que les collectivités soumises au rythme des délibérations des conseils, servit d'éclaireur pour sonder une demi-douzaine de développeurs éoliens à qui nous demandions de nous exposer leur vision d'un projet partagé avec le territoire. Ce qui donna les bases pour rédiger un appel à candidatures auquel répondirent une dizaine d'industriels, appelés à plancher sur deux scénarios : création d'une société d'économie mixte (SEM) à majorité publique à 50,1%, ou une société par actions simplifiée à 50% pour l'industriel, 25% pour la communauté de communes et 25% pour le collègue des citoyens. Au terme d'une sélection menée conjointement par les élus et ECR, le développeur Quadran (ex-Aérowatt) fut choisi en 2011, notamment pour son expérience sur un autre projet participatif. Les études de vent et environnementales pouvaient démarrer, et en novembre 2013, la SAS les Ailes de Taillard était créée, associant Quadran, la SEM départementale d'énergies renouvelables (SEM Soleil) représentant la CCMP, 120 citoyens individuels, 2 CIGALES, 5 associations et la SCIC Énercoop Rhône-Alpes. La structuration juridique fut longue à organiser, car la France ne facilite pas la participation citoyenne, au contraire de l'Allemagne, de la Belgique ou du Danemark. Pour respecter la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers interdisant les réunions publiques, nous avons emprunté aux pionniers bretons d'Éoliennes en Pays de Vilaine(Bégawatt) le concept de réunions "Tupperwatt". La CCMP ayant confié l'organisation de la participation citoyenne à Énergies Communes, avec un cahier des charges sur l'ouverture à tous les habitants de la CCMP, la CCMP et ECR ont informé ces derniers par presse et affiches de cette opportunité, en invitant les candidats à contacter ECR qui en retour les invitait à des réunions d'information privées. Les actionnaires citoyens détiennent chacun entre une et quatre actions de 100 euros, et collectivement 25% du capital initial de 150 000 euros. La SAS est contrôlée par un comité stratégique dont la composition restera stable (4 sièges Quadran, 2 sièges SEM Soleil, 2 sièges citoyens) quelle que soit la dilution probable de l'actionnariat citoyen au moment de la construction des 10 éoliennes de 2 à 3 MW, au plus tôt en 2017. 120 citoyens (plus 26 cigaliers), cela reste peu par rapport à une population de la CCMP de 16 000 habitants. Le projet est-il soutenu par les habitants ? Deux signes prouvent que oui. En 2013, ce sont les habitants des deux villages d'assise du projet qui ont le plus investi dans la SAS. Et en octobre 2014, lors de l'élection de la commission syndicale de la section de commune propriétaire de la moitié du foncier du projet, l'ancienne équipe opposée au projet a été remplacée dès le premier tour par une liste favorable, avec 70% de participation : le verdict des urnes a été sans appel. Résultat certainement le fruit de cinq années d'information des habitants par réunions ou ateliers publics, conférences, visites, newsletters internet, lettres d'infos imprimées...Et un chouette pique-nique au pied du mât de mesure de vent !